



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## TGV Méditerranée

Question écrite n° 26456

### Texte de la question

M. Frédéric Dutoit attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'urgence de renforcer les infrastructures ferroviaires du sud-est de la France à partir de Marseille. Il se fait l'interprète des élus et des acteurs socio-économiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et estime qu'il convient d'engager sans retard le projet, à partir de Marseille, de la ligne à grande vitesse vers Toulon et Nice. Cette nouvelle ligne diversifierait les points de passage vers la frontière italienne grâce à l'ouverture d'un nouvel axe à grande vitesse depuis le nord de la France, via la capitale, le couloir rhodanien et la cité phocéenne. Il observe que ce projet renforcerait l'attractivité industrielle, culturelle et touristique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et garantirait, outre un meilleur confort pour les usagers de la SNCF, un meilleur équilibre entre les différents modes de transport à disposition des populations et des acteurs économiques. Marseille serait ainsi confortée dans son rôle de capitale euroméditerranéenne. Il lui demande de dissiper les inquiétudes nées après l'annonce du gel ou du report d'une partie non négligeable des crédits d'État alloués au développement des transports, et de le tenir informé des dispositions qu'il prendra en ce sens.

### Texte de la réponse

La réalisation de la ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur (LGV PACA) vers Toulon, Nice et l'Italie a fait l'objet d'une décision de principe lors du CIADT du 15 décembre 1998. Sur la base de cette décision, une étude d'opportunité sur le développement de la grande vitesse a été réalisée, ses conclusions ont été déposées le 24 janvier 2003. La LGV PACA, chaînon manquant de l'Arc méditerranéen, améliorera l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur depuis le Nord et facilitera les déplacements à l'intérieur de la région. Construite jusqu'aux environs de Nice, elle pourrait offrir, suivant le type de projet envisagé des temps de parcours de 3 h 30 à 4 heures entre Paris et Nice. Le CIADT du 18 décembre 2003 a décidé l'inscription de la LGV PACA sur la carte des infrastructures à long terme. Un débat public sur ce projet sera organisé en 2005. Le Journal officiel du 18 juin 2004 a publié (pages 10937 et 10938) la décision de la commission nationale du débat public en date du 5 mai par laquelle la commission a décidé qu'elle organiserait elle-même le débat et en confierait l'organisation à une commission particulière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Dutoit](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26456

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 octobre 2003, page 7767

**Réponse publiée le** : 24 août 2004, page 6648